

saint-auger info

Nouvelle Série - n°12 - 19 janvier 2014



PRIÈRE POUR L'UNITÉ

Seigneur Jésus, qui à la veille de mourir pour nous, as prié pour que tous tes disciples soient parfaitement un, comme toi en ton Père, et ton Père en toi, fais-nous ressentir douloureusement l'infidélité de notre désunion.

Donne-nous la loyauté de reconnaître et le courage de rejeter ce qui se cache en nous d'indifférence, de méfiance, et même d'hostilité mutuelle.

Accorde-nous de nous rencontrer tous en toi, afin que, de nos âmes et de nos lèvres, monte incessamment ta prière pour l'unité des chrétiens, telle que tu la veux, par les moyens que tu veux.

En toi, qui es la charité parfaite, fais-nous trouver la voie qui conduit à l'unité, dans l'obéissance à ton amour et à ta vérité.

Abbé Paul Couturier († 1953)

UNE FOIS PAR AN au moins, de nombreux chrétiens prennent conscience qu'il existe des manières très diverses d'adorer Dieu. Les coeurs sont ainsi touchés et les gens constatent que les usages des autres confessions chrétiennes ne sont pas si étranges. La manifestation qui déclenche cette prise de conscience porte le nom de *Semaine de prière pour l'unité des chrétiens*.

Traditionnellement, elle est célébrée du 18 au 25 janvier (fête de la conversion de saint Paul) dans l'hémisphère nord, à la Pentecôte dans l'hémisphère sud. La *Semaine de prière* s'intègre dans la vie des paroisses du monde entier où l'on organise des temps de prière œcuménique pour s'encourager mutuellement sur le chemin de l'unité.

Il est vrai que l'on peut être tenté par la lassitude ou le découragement devant les obstacles et les inerties qui se dressent sur la route de la réconciliation entre les Églises. Aux prises avec cette tentation, il est bon de se rappeler que le mouvement œcuménique est né de l'action de l'Esprit Saint, qu'il est voulu par lui. Ne résistons donc pas à l'Esprit qui nous invite à la conversion des coeurs pour que soient un ceux qui se réclament du Christ, notre grand Dieu et notre Sauveur.

Le chantier est immense, mais chacun peut, à sa mesure, prier simplement, humblement, pour le bien et l'unité du corps du Christ qui est l'Eglise.

P. Luc

Dimanche 19 janvier, 2^e du temps ordinaire. Journée mondiale des migrants

09 h 30 — Messe à Dogneville. Marie Béchert. Bernard Maurice. Jeanne Parisot. Marie-Josèphe Boutruche. Roger Guérard, Jean Michel.

Vendredi 24 janvier 2014

8 h 30 — Messe à Jeuxy

Dimanche 26 janvier, 3^e du temps ordinaire

09 h 30 — Messe à Deyvillers. Déf. des familles Parisse, Feltre, et Remy. Roland Jeandidier et sa famille. Madeleine Clerc et les défunts de sa famille.

Vendredi 31 janvier 2014

8 h 30 — Messe à Jeuxy

Dimanche 2 février, fête de la Présentation du Seigneur

09 h 30 — Messe à Jeuxy. Louis Claudel, vivants et défunts de la famille. Gilbert Conrard, Roger Guérard, viv. et déf. de sa famille.

AGENDA

Mardi 21 janvier

- 14 h 00 : Groupe de prière, à la salle socioculturelle de Deyvillers.

PERMANENCES

Abbé Luc Fritz

- Jeudi de 18 h 30 à 19 h 30, 75 rue de Brunôve à Dogneville.
- Samedi de 10 h à 11 h 30, au relais paroissial de Golbey.

Secrétariat et accueil

- 75 rue de Brunôve Dogneville
- Le premier lundi du mois de 18 h à 18 h 30.
- Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.

Confessions (abbé Luc Fritz)

- Vendredi après la messe et sur rendez-vous.



Fin de vie : pour un engagement de solidarité et de fraternité

Ci-dessous, l'essentiel de la déclaration du 15 janvier 2014 du Conseil Permanent de la Conférence des évêques de France, concernant le débat sur la fin de vie.

Un projet de loi sur la fin de vie pourrait être déposé devant le Parlement d'ici la fin de l'année. [...]

Contrairement à d'autres, l'avis rédigé par un « panel de citoyens » propose de légaliser le « suicide médicalement assisté », sous condition d'une demande expresse d'une personne en fin de vie ou atteinte d'une maladie jugée irréversible. Aider un malade à mettre lui-même fin à ses jours ou provoquer délibérément la mort d'un patient à sa demande, ce qui est proprement appelé euthanasie, sont inacceptables. L'avis admet même la pratique de l'euthanasie sans consentement de la personne devenue incapable de s'exprimer ! [...]

Personne ne peut provoquer délibérément la mort, fût-ce à la demande d'une personne gravement malade, sans transgresser un interdit fondamental. « Tu ne tueras pas » demeure une exigence morale majeure de toute société, et, pour les croyants, un commandement de Dieu. C'est le fondement de toute vie sociale respectueuse d'autrui, spécialement des plus vulnérables.

Nombre de nos contemporains, en raison d'une maladie, d'un handicap ou de leur âge, se sentent devenus une charge pour leurs proches et un poids pour la société. [...] Ceux qui en viennent à douter de la valeur et du sens de leur vie ont besoin « d'accompagnement, de solidarité et de soutien dans l'épreuve ». N'aurons-nous rien d'autre à leur proposer que de mettre fin à leur existence ?

Le respect dû à toute personne en fin de vie passe par le refus de l'acharnement thérapeutique et le refus de l'acte de tuer

Le suicide est souvent présenté de nos jours comme « une ultime liberté ». Mais en même temps, on s'alarme, à juste titre, des taux élevés de suicides particulièrement chez les jeunes et les personnes âgées. Comment réagir contre la banalisation du suicide et en faire en même temps la promotion ? Comment pourrions-nous juger nécessaire d'aider certaines personnes à affronter un épisode de détresse pour éviter l'ir-

réparable, et, par ailleurs, encourager et assister d'autres personnes dans leur volonté de mourir ? [...]

Tout suicide affecte la solidarité et la volonté de vivre du corps social. Il est donc nécessaire et urgent de poursuivre un véritable engagement de solidarité et de fraternité. Beaucoup se sont investis pour soulager les douleurs et les souffrances de la fin de vie mais « la tâche à accomplir est encore immense ». Les campagnes médiatiques de promotion d'une nouvelle loi contribuent malheureusement à détourner l'attention des indispensables réformes à entreprendre, parmi lesquelles l'accès à « des soins palliatifs et à un accompagnement » à « toute personne malade dont l'état le requiert ».

Notre conviction profonde est qu'un changement législatif ne peut avoir pour objectif que de rendre plus manifeste le respect dû à toute personne en fin de vie. Cela passe par le refus de l'acharnement thérapeutique, le refus de l'acte de tuer ; ainsi que par le développement des soins palliatifs et le renforcement des solidarités familiales et sociales.